

## Blaison-Saint-Sulpice

### Antenne relais : le collectif lutte toujours



Au hameau de La Touche, la contestation ne faiblit pas.

PHOTO : QUEST-FRANCE

A Blaison-Saint-Sulpice, le collectif d'habitants du hameau de La Touche a déposé au tribunal administratif un recours en contentieux, pour contester la décision d'installer une antenne relais de l'opérateur Orange dans leur hameau, classé petite cité de caractère. Ceci intervient après un précédent dépôt de recours gracieux.

« Une venue dans le paysage », avait entraîné la démission de l'ancien maire de la commune en mai, se poursuit.

Le maire dans un esprit de conciliation de conciliation

Son objectif : changer le lieu d'implantation de l'antenne et le déplacer vers un endroit plus discret. « Blaison-Saint-Sulpice est dans une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager, ainsi que dans un parc naturel régional, classé à l'Unesco. En 2004, cet organisme désapprouvait la présence d'éoliennes sur ce type de site. Si les éoliennes le sont, alors les antennes aussi. Seulement, à l'époque, la

nécessité d'installer des antennes dans sa lettre, l'avocat du collectif, Arnel Pécheul, il invoque également le principe de précaution face au déploiement de la 5G.

Mairie comme collectif ont soumis l'idée de relocaliser l'antenne à l'endroit initialement prévu, il y a plusieurs années, vers le terrain de football de la commune. Un lieu plus éloigné des habitations et plus discret, où les arbres pourraient partiellement camoufler l'installation.

« Je suis dans un esprit de conciliation avec Orange, déclare Jean-Claude Legendre, maire de la commune nouvelle. En juillet dernier, lors d'une réunion entre la préfecture et l'opérateur mobile, j'ai demandé à la société les éléments d'information sur le précédent projet d'installation de l'antenne. Je les attends tous les jours, et espère que le recours en contentieux nous permettra d'obtenir ces éléments. »

Elisa JUSZCZAK.